

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Cité internationale de la gastronomie - Création d'une structure de coordination du futur réseau des cités de la gastronomie - Convention à conclure entre la Ville et la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires- Approbation**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de réitérer la volonté de la Ville de créer la cité de la gastronomie à Dijon et d'engager sa phase opérationnelle, en organisant un appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs.

La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) a porté le dossier de candidature de la France ayant permis l'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des Français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En lien avec l'Etat, la Mission est chargée de la veille, ainsi que du suivi des mesures de sauvegarde et a piloté, à ce titre, la création du réseau des cités de la gastronomie.

Afin de permettre la constitution d'une structure de coordination du réseau des cités de la gastronomie, la MFPCA est en charge, notamment, de la définition des missions de cette structure, de son périmètre d'action et de ses modalités de fonctionnement.

A cette fin, les villes concernées par le réseau des cités de la gastronomie sont appelées à apporter leur soutien financier à la Mission, aux côtés des Ministères de la Culture, et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et pour un montant identique.

Il est ainsi proposé d'apporter une participation financière d'un montant de 15 000 €, nets de taxe et d'approuver le projet de convention annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des grands projets, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'apporter à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier du Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre du réseau des cités de la gastronomie et de la constitution d'une future structure de coordination ;

2- décider d'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Mission, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |